



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de la convocation : 09/12/2022

Date d'affichage : 09/12/2022

***DELIBERATION N° 070/2022
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES***

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Marie-Anne HAUSPIEZ – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Armand CHAUVET – Christine BACHES – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT

Pouvoirs :

- Carole CARTON donne pouvoir à Christine BACHES
- Modeste BOSQUE donne pouvoir à Jean PEZIN
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Stéphane LE COQ donne pouvoir à Christian DISLAIR
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Claire SALFATI-TEDGUI donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Mireille CORONES YAGOUBI donne pouvoir à Robert TARDA
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Sylvain VIOT

Absents excusés : Bénédicte SARASSAT – Caroline PICCOLO – Eric BOUILLIN

Secrétaire de séance : Richard VENDRELL

OBJET : Acquisitions amiables des deux parcelles en nature de terre, cadastrées AT n° 318 (19 242 m²) et AT n° 381 (5 399 m²), situées en zone A du PLU près du complexe sportif de plein-air du Moulin, appartenant aux consorts Duffaut, pour des montants respectifs de 43 294,50 € et 12 147,75 €.

M. Cosme Dilmé, Adjoint aux finances, indique à l'assemblée que la commune s'est rapprochée des consorts Duffaut afin de se porter acquéreur de deux parcelles en nature de terre leur appartenant, situées en zone A du PLU, cadastrées AT n° 318 (19 242 m²) et AT n° 381 (5 399 m²) pour des prix respectifs de 43 294,50 € et 12 147,75 €, « frais de notaire » en sus.

En effet, il précise que ces biens permettront de disposer de réserves foncières près des stades afin d'étendre éventuellement plus tard le complexe sportif de plein-air du Moulin.

M. Cosme Dilmé indique qu'une promesse de vente a été signée le 22/11/2022 avec M. Guy Duffaut et avec sa mère Mme Yvette Duffaut pour les montants précités.

La commission Finances qui s'est réunie le 08/12/2022 a émis un avis favorable sur ces deux acquisitions.

Par suite, M. Cosme Dilmé propose au conseil, d'une part, d'acheter à l'amiable aux conjoints Duffaut les deux biens susdits situés en zone A du PLU, d'autre part, d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique d'achat de ces terrains, enfin, de charger Maître Bertrand Robert Beigner, notaire sis 24 avenue de Perpignan à Saleilles, de représenter la ville dans ce dossier.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Cosme Dilmé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** d'acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées AT n° 318 (19 242 m²) et AT n° 381 (5 399 m²) situées en zone A du PLU, appartenant à Mme Yvette Duffaut et à M. Guy Duffaut, pour des montants respectifs de 43 294,50 € et 12 147,75 €, « frais de notaire » en sus ;

- **Autorise** M. le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition de ces deux biens ;

- **Charge** Maître Bertrand Robert Beigner, notaire sis 24 avenue de Perpignan à Saleilles, de représenter la ville dans ce dossier ;

- **Précise** que les crédits sont prévus au budget communal 2022.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François RALLO

Publication le : 19 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20221215-del-070-2022-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022